



FNEC FP FO 78

**Fédération de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation professionnelle Force Ouvrière**

4, place de Touraine, 78 000 Versailles

Email : fnecfpfo78@gmail.com

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA F3SCT DU CSA SD DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée du CSASD,

Lors du Congrès des maires de France, mardi 18 novembre, le général Fabien Mandon, chef d'état-major des armées, déclare : "Nous avons tout pour dissuader Moscou. Ce qu'il nous manque, c'est la force d'âme pour accepter de nous faire mal pour défendre la nation (...) Il faut accepter de perdre nos enfants, de souffrir économiquement. » De fait, les dispositifs des classes Défense, partenariat entre l'Education nationale et le ministère des armées sont en pleine expansion. Parallèlement, le gouvernement Macron – Lecornu propose d'augmenter de 7 milliards d'euros le budget de l'armée, dépassant ainsi pour la première fois le budget de l'Éducation nationale. Le nerf de la guerre, c'est toujours l'argent. Alors que le Pass Culture ainsi que les subventions territoriales sont en baisse, pour faire bénéficier ses élèves d'un voyage instructif ou d'une sortie motivante, on se tourne vers d'autres subsides. Et c'est ainsi que, en échange du financement de sorties scolaires, on permet à l'Armée de diffuser dans l'Ecole sa propagande pour la guerre. La FNEC FP FO exige l'abandon des classes défense et de tous les dispositifs dont l'objectif réel est de pousser les jeunes vers les rangs de l'armée. La FNEC FP FO s'oppose totalement à l'objectif avoué de se préparer à envoyer nos élèves, nos étudiants se faire massacrer ! La FNEC FP FO refuse tout dispositif de militarisation de l'École et d'embrigadement de la jeunesse ! La place de la jeunesse n'est pas dans des lieux d'endoctrinement, mais à l'école, et la mission de l'école n'est pas de banaliser la guerre, mais de transmettre des connaissances. Que l'Etat lui en donne les moyens !

Mesures issues des assises de la santé scolaire :

Le ministre a affirmé à la FNEC FP FO « *qu'il n'y a pour le moment pas de réforme de la santé scolaire.* », lors d'une audience. Bien au contraire, il semblerait que cette réforme soit bien en marche dans les départements. Pouvez-vous confirmer ou infirmer :

- Que le recrutement des PsyEN conseillers techniques en santé mentale a été acté dans le 78 avec une fiche de postes cadrant leurs missions, notamment la contribution à l'activité du pôle médico-social du département, la participation au recensement et au suivi de la mise en œuvre des protocoles santé mentale ... ?
- Que certaines réunions des pôles de "santé, bien-être et protection de l'enfance" ont déjà eu lieu ?

- Que les chefs d'établissements sont sommés de recruter des référents santé mentale parmi leurs enseignants ?
- Que les établissements sont tenus d'élaborer des protocoles de santé ?
- Que dans le 1er degré, des directeurs et directrices d'école sont nommés référents santé mentale pour tout ou partie d'une circonscription ?

Pour la FNEC FP-FO, cette réforme ne répond ni aux attentes ni aux besoins des élèves et des personnels et aurait pour conséquence à terme l'éclatement des statuts et la départementalisation des missions.

La FNEC FP-FO réaffirme son refus des mesures des « assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de PsyEN Conseiller Technique en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PsyEN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

Canicule :

La dernière réglementation du code du travail, arrêté du 1^{er} juillet 2025ⁱ renforce le cadre réglementaire de la protection des personnels contre les risques liés à la chaleur. Dans ce contexte, nous souhaiterions connaître les dispositifs mis en place à l'échelle du département. Quelles sont les communications faites auprès des IEN et des chefs d'établissement ? Afin d'anticiper et de planifier les actions prévues, un calendrier a-t-il été transmis ?

Inclusion :

Concernant la répartition des heures des AESH, certains personnels se voient imposer plus d'heures qu'ils ne le souhaitent alors que d'autres souhaiteraient en réaliser davantage. Comment améliorer la réponse aux demandes de ces personnels ?

Notifications MDPH : Vous aviez déclaré à la rentrée que 90% des notifications étaient **partiellement** couvertes, que « Ce sont des missions qui s'imposent à nous mais que nous n'avons pas les moyens d'honorer ».

De fait, dans les écoles, de nombreux élèves bénéficiant d'un accompagnement mutualisé n'ont finalement que très peu d'heures d'accompagnement. Ceux bénéficiant d'accompagnement individualisé sont également en attente de l'entière du quota notifié. Pour la FNEC FP FO, le handicap est bien individuel et ne saurait être mutualisé en raison de la pénurie d'AESH. Les PIAL et les PAS contribuent à cette mutualisation de manière abusive pour les élèves en ne respectant pas les notifications des MDPH et sont sources de souffrances au travail pour les personnels. La promesse de 2000 postes d'AESH supplémentaires dans les écoles faites par le précédent gouvernement n'aura pas permis de couvrir l'ensemble des besoins. Plus de 80% de ces fiches renseignées dans les écoles concernent des problèmes liés à l'inclusion. Les conditions de travail en sont extrêmement dégradées. Le manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), organisé par cette politique d'inclusion systématique et forcée, conduit de plus en plus d'AESH à devoir accompagner des élèves ingérables, ultra-violents (donc dangereux), car en grande souffrance, une classe ordinaire n'étant pas adaptée pour eux, même accompagnés.

C'est le droit pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'une scolarisation spécialisée et adaptée à son handicap qui, pour des considérations budgétaires, est bafoué ! C'est le droit de tout personnel de bénéficier de la protection de son employeur afin de garantir l'intégrité de sa santé mentale et physique !

Combien d'écoles bénéficient de la totalité des heures notifiées ? A ce jour, nous n'en connaissons pas ! Dans le second degré, de nombreuses heures d'AESH manquent également. Nombre d'élèves se retrouvent donc dans les classes sans AESH, ce qui a souvent pour conséquence de dégrader la santé des enseignants et d'empêcher les autres élèves d'apprendre.

Nous proposerons un avis sur cette question.

Sur le département, vous avez déclaré que 740 élèves étaient en attente d'une place dans un établissement spécialisé, ce qui fait qu'un établissement scolaire sur deux (1^{er} et second degrés confondus) accueille un de ces élèves. Ces élèves ne sont donc pas à leur place, le plus souvent en grande souffrance et occasionnent une dégradation des conditions de travail des personnels et des autres élèves.

Enfin, il y a aussi le cas d'élèves perturbateurs sans dossiers MDPH, fréquent en maternelle qui contribue également à la détérioration des conditions d'enseignement et à l'altération de la santé des personnels. Un avis sera proposé à ce sujet.

CITIS : Dans notre déclaration du 3 juillet 2025, nous avons signalé que nombre d'IEN n'envoyaient pas le kit CITIS après réception d'un arrêt/accident de travail des personnels, et qu'aucune information ne leur était donnée concernant les modalités de la déclaration de leur accident de service. La FNEC FP FO avait demandé qu'un rappel soit fait aux IEN à ce sujet afin que systématiquement ces derniers le transmettent. Qu'en est-il ?

Par ailleurs nous avons demandé également qu'un bilan soit fait sur les motifs des refus des accidents de services. Qu'en est-il ?

Bilan SST :

Bilan 2023 : Les RPS représentent 71,8% des fiches SST.

Bilan 2024 : Les RPS représentent 76,5% des fiches SST.

Bilan février 2025 : Les RPS représentent 87,4% des fiches SST.

Bilan novembre 2025 : Les RPS représentent 89% des fiches SST.

Dans la répartition par typologie de risques, « Le comportement perturbateur d'élèves » et « les agressions physiques » représentent toujours la majeure partie des risques.

Dans la plupart des cas, Les réponses de l'administration ne règlent pas les problèmes. Les fiches concernant les difficultés liées à la présence d'un élève violent ont pour réponse l'envoi des coordonnées du réseau PAS, du psychologue du travail, du médecin des personnels et parfois de la fiche « Conseils de prévention face à des comportements

perturbateurs d'élèves. Le dilemme reste toujours le même pour les enseignants confrontés à un élève en crise. Que doivent-ils faire ?

Pour la FNEC FP FO, quand les enseignants alertent par le biais d'une fiche SST des difficultés rencontrées lors de la gestion d'un élève perturbateur et que la seule réponse les invite à consulter le réseau PAS et le médecin des personnels, le psychologue du travail, c'est inacceptable ! Comme indiqué dans une précédente déclaration, *« en tant qu'employeur, vous avez des obligations : l'article 23 de la loi 83-634 de 1983 dispose : « Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à **préserver leur santé et leur intégrité physique** sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail ». Nous constatons que le non-respect de cette obligation contraint nombre de personnels à s'arrêter, à demander un temps partiel, une mise en disponibilité, une rupture conventionnelle, une démission.*

La FNEC FP FO demande le respect de cet article qui relève de la prévention primaire. On soigne les maux mais pas leur cause ! »

Nous proposerons un avis sur cette question.

La FNEC FP FO revendique :

- L'ouverture de tous les postes nécessaires dans les centres médico-sociaux pour l'accueil des enfants qui le nécessitent.
- Le respect des notifications MDPH : par le recrutement d'AESH avec un vrai statut et un vrai salaire.
- L'abrogation de la réforme des retraites.
- L'augmentation des salaires ! 10% d'augmentation du point d'indice tout de suite !
- L'abandon du jour de carence et du prélèvement de 10% les jours suivants.
- L'annulation de toutes les coupes budgétaires, la création de tous les postes nécessaires !
- Cessez-le-feu partout, arrêt du génocide à Gaza ! Arrêt des livraisons d'armes !
- L'abandon de tout dispositif de militarisation de l'école et d'embrigadement de la jeunesse.

Nous vous remercions